

Communiqué de presse du 15 mai 2024

La population de Sonvilier votera sur le parc éolien des Quatre Bornes

Le Tribunal fédéral a récemment rejeté le recours des opposants de Sonvilier. Il confirme la légitimité de l'initiative demandant un second vote sur le parc éolien des Quatre Bornes. Cette décision permet à la Commune d'organiser le 22 septembre 2024 une votation sur le plan de quartier valant permis de construire.

Dans son arrêt daté du 5 avril 2024, le Tribunal fédéral a rejeté le recours des opposants contre l'initiative pour revoter sur ce projet. Cette décision est accueillie avec satisfaction par la société des Quatre Bornes et par son partenaire Groupe E Greenwatt. Elle offre l'opportunité au projet bi-cantonal des Quatre Bornes de se réaliser pleinement, en profitant de l'élan confirmé du côté neuchâtelois.

Il est important de souligner que le projet assure le juste équilibre entre les impératifs environnementaux, paysagers et énergétiques, comme l'a affirmé le Tribunal administratif cantonal de Neuchâtel en août 2023. De plus, sa conception a été marquée par l'écoute des avis de la population, comme en témoigne la décision prise en octobre 2022 de supprimer une éolienne.

En outre, le projet des Quatre Bornes s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la Stratégie énergétique de la Confédération visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre à zéro net d'ici 2050. Les parcs éoliens contribuent significativement à la production énergétique, particulièrement en hiver, période durant laquelle la production photovoltaïque est moins efficace.

Nouvelle votation agendée

Dans le souci de respecter les délais légaux imposés par le dépôt de l'initiative, la commune a fixé la date de la votation au **22 septembre 2024**. Cette étape cruciale permettra à la population de Sonvilier de se prononcer sur un projet qui incarne les valeurs d'un développement équilibré et durable pour notre région.

L'énergie éolienne : une production propre, sûre, renouvelable et locale

L'énergie éolienne est un complément idéal aux énergies hydraulique et solaire. Les parcs éoliens produisent environ 2/3 de leur électricité en hiver, période durant laquelle la Suisse est fortement dépendante de l'approvisionnement étranger, oscillant entre 2 et 3 térawattheures (TWh). La production solaire et hydraulique est moins importante à cette époque de l'année.

L'énergie éolienne favorise la décarbonisation de nos régions avec un écobilan hors-pair, vu que l'énergie grise utilisée pour sa construction est compensée après 6 à 12 mois de fonctionnement seulement. Au cours de ses 20 à 25 années de fonctionnement, une éolienne produit au moins 40 fois plus d'énergie que celle nécessaire à sa fabrication, son montage, son utilisation et son élimination.

Les éoliennes sont majoritairement constituées d'acier, de cuivre et d'aluminium, qui sont en grande partie recyclables. Au total, 80% à 90% des matériaux peuvent être réintégrés dans le circuit et réutilisés.

Pour plus d'information :

Jean-Michel Christen, président de la Sàrl des Quatre Bornes T. + 77 438 37 43

Roger Stauffer, secrétaire de la Sàrl des Quatre Bornes T. +41 79 639 59 52

Groupe E - Communication

T +41 26 352 54 33

communication@groupe-e.ch

www.groupe-e.ch/fr/univers-groupe-e/medias

<https://www.les4bornes.ch/>